

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 3 mars 2022

GHB : LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

À l'occasion de la réouverture des établissements de nuit, Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, en collaboration avec l'Union des métiers et des industries de l'Hôtellerie (Umih), a présenté un [plan de sensibilisation](#) à l'attention des professionnels de la nuit et de leur clientèle pour redoubler de vigilance face aux risques de consommer une boisson qui contiendrait du GHB, aussi appelé « drogue du violeur ».

Dans les bars, les boîtes de nuit ou au cours de soirées, des personnes profitent du contexte festif pour mélanger du GHB à la boisson de leur victime à leur insu, pour altérer volontairement leur discernement ou le contrôle de leurs actes et ce, afin de commettre des vols, des agressions, des abus sexuels ou des viols.

Dans ce cadre, le préfet a réuni ce jour les professionnels de la nuit du Rhône et de la Métropole de Lyon afin de :

- réaffirmer l'engagement de la police nationale et de la gendarmerie, en lien avec le parquet, dans la prise en charge des victimes. L'usage du GHB constitue désormais une circonstance aggravante en matière de viol et d'agressions sexuelles d'où l'importance des recherches de toxiques dans le sang ;
- rappeler l'existence de la plateforme www.arretonslesviolences.gouv.fr qui permet aux victimes, et à leurs proches, de signaler tout abus auprès des forces de l'ordre et de dialoguer en ligne avec elles, 24h/24h 7J/7j ;
- présenter la campagne de communication réalisée par l'UMIH du Rhône, en partenariat avec l'État et la Ville de Lyon pour renforcer la vigilance des clients ;
- sensibiliser les professionnels des établissements de nuit aux comportements suspects et aux gestes à adopter en cas de doute.



Quelques recommandations pour réduire les risques

Personnel :

- Être vigilant devant des comportements évoquant l'ivresse ou l'état de sommeil ;
- Être vigilant sur ce qui se passe dans les endroits isolés (toilettes, extérieurs) ;
- Être vigilant à propos de la circulation ou manipulation de fioles, seringues, poudre ;
- Être vigilant avec les personnes qui semblent suivre ou accompagner des personnes ivres.

Clientèle :

- Ne pas consommer de boisson dont vous ignorez la provenance ;
- Ne pas consommer la boisson d'une autre personne ;
- Ne laissez pas votre verre sans surveillance ;
- Mettre un cache de protection sur votre verre ;
- D'avoir un œil sur votre ami(e) si vous notez un changement de comportement (ivresse, somnolence).

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69